

L'HEURE DU MÉDICAMENT.

PAR M. LE PROFESSEUR COMBEMALE.

Messieurs,

Je vous entretiendrai aujourd'hui d'une question de thérapeutique clinique, que j'estime importante et complexe, malgré le reproche de futilité que certains médecins ne craignent pas de lui attribuer; je vous entretiendrai du moment de la journée où doivent être administrés les médicaments prescrits. Vous serez, en effet, à peine livrés à vos propres forces que cette question se dressera devant vous, avec d'autant plus d'insistance que le milieu social que vous visiterez sera plus élevé. Pour ne pas faire au hasard une réponse quelconque, quelques notions vous sont nécessaires comme viatique: je me propose de vous les donner aujourd'hui.

Pour prendre sur ce point les déterminations les plus justes, il n'est pas inutile de vous rappeler: 1o que les conventions sociales sur lesquelles repose la vie en commun, ont coupé la journée de vingt-quatre heures en différentes parties, consacrées à la table, au sommeil, au travail, etc.; toutes, suivant la maladie à traiter, ne sont donc pas propices pour absorber les médicaments; 2o de plus, nos organes eux-mêmes ont leurs négligences, et ne fonctionnent pas toujours avec la même activité; il en découle, aux périodes d'inactivité relative, une réceptivité moindre vis-à-vis de l'effet médicamenteux, et aussi un aide moindre pour la pénétration du médicament; l'estomac, par exemple, a une sécrétion intermittente, dont la continuité, provoquée par l'ingestion de médicaments, devient vite un état morbide que l'on connaît bien sous le nom de gastrite médicamenteuse; 3o enfin les médicaments ont eux-mêmes une manière d'agir: leur action n'est pas toujours immédiate; un certain temps est nécessaire parfois; et encore certains ont-ils un effet éloigné et un effet prochain que l'on cherche à dissocier; ensuite leurs effets locaux et leurs effets à distance ne sont pas à dédaigner pour la question qui nous occupe. L'heure à laquelle on doit prendre un médicament ne peut donc pas être indifférente, vous le voyez, Messieurs, à tenir compte,—et vous le devez,—de ces raisons majeures.

Quand je parle de l'heure du médicament, vous avez compris qu'il s'agit de médicaments ingérés; néanmoins, cette question